

Habilitations électriques - Formation Recyclage - Électricien BE Mesures et Essais

UIMM

PÔLE FORMATION
ALSACE

LA FABRIQUE
DE L'AVENIR

Formations réglementaires et QHSE, Électricité - Électrotechnique - Énergie

06/06/2026

Résumé

La formation "Habilitation Électrique – BE Mesure et Essais (Recyclage)" permet aux professionnels de renouveler et actualiser leurs compétences pour intervenir en sécurité sur des installations électriques.

Ils maîtrisent l'ensemble du processus de vérification, de la préparation et de la réalisation des essais jusqu'à l'analyse des résultats et la mise à jour des rapports de contrôle.

Public et prérequis

- Personnel électricien devant effectuer des opérations dans des zones à risques électriques et devant renouveler son titre d'habilitation
- Avoir suivi et validé une formation initiale de même nature que celle du recyclage
- Être muni de son titre d'habilitation électrique

Objectifs pédagogiques et professionnels

Permettre aux salariés de réactualiser leurs connaissances de la réglementation en matière de sécurité électrique afin d'analyser les risques en fonction de la tâche qui lui a été confiée.

Contenu de la formation

Retour d'expérience

Les dangers de l'électricité, accidents et incidents :

- Les accidents d'origine électrique
- 2 types de contacts
- Les effets sur le corps humain
- Le court-circuit, la surcharge
- Le risque d'incendie et/ou d'explosion d'origine électrique

Les mesures de protection :

- Protection contre les contacts directs et indirects
- Protections complémentaires
- Protection contre les surintensités, l'incendie
- Protection contre les explosions
- Récapitulatif

Limites, zones et opérations liées :

- Distance minimale d'approche
- Zones d'accès réservées aux électriciens(nes)
- Distance limite en champs libre
- Canalisations isolées

CENTRES DE FORMATION

**Colmar, Strasbourg, Mulhouse,
Reichshoffen**

DURÉE DE LA FORMATION

10.5 heures

ACCUEIL PSH

**Formation ouverte aux
personnes en situation de
handicap. Solutions
personnalisées à étudier avec le
référént handicap du centre
concerné**

Les + du Pôle formation

- + de 4000 personnes formées/an dont 1600 apprentis
- + de 1250 entreprises nous font confiance
- + de 10 partenariats avec des écoles

- Une pédagogie innovante et participative assurée par des formateurs experts
- Une approche agile pour se former aux métiers de demain

- Taux de réussite : www.formation-industries-alsace.fr/nos-taux-de-reussite

Les équipements de protection :

- EPC, EPI et équipements divers

Travaux hors tension :

- Consignation

Interventions :

- Demande de travail
- 2 sortes d'interventions

Les habilitations et les acteurs :

- Définition
- Les symboles des habilitations
- Hiérarchisation des responsabilités

En cas d'accident :

- Protéger, alerter, secourir

En cas d'incendie :

- Les consignes et distances à respecter

Module spécifique BE essai- mesure

Méthodes pédagogiques et d'encadrement

Approche pédagogique :

Nos formations alternent apports théoriques, études de cas, mises en situation professionnelle et échanges d'expériences pour ancrer durablement les compétences. Elles se déroulent en présentiel.

Moyens pédagogiques :

Des supports actualisés, des outils numériques interactifs et notre plateforme LMS EASI qui permet de personnaliser les parcours, d'accompagner la progression et de faciliter le suivi des acquis.

Selon le domaine, les sessions s'appuient sur des cas d'usages concrets et/ou des plateaux techniques dédiés reproduisant les situations de travail.

Équipe pédagogique :

Des formateurs experts du métier, pédagogues et professionnels en activité, appuyés par une équipe pluridisciplinaire (Ingénieurs de formation, Responsables pédagogiques, Chargés d'affaires, Assistantes pédagogiques, Référent handicap ...).

Modalités d'évaluation

L'évaluation des acquis est réalisée tout au long de la formation au travers des mises en situation et exercices proposés.

Évaluation des connaissances théoriques et pratiques, conformément à la norme NF C18-510 sanctionnée par un « avis après formation ».

Validation et certification

À l'issue de la formation, une attestation de formation est délivrée au stagiaire. Elle mentionne l'avis de l'organisme de formation quant à l'aptitude du stagiaire à être habilité.

L'habilitation électrique reste de la responsabilité de l'employeur, conformément à la réglementation en vigueur.

Délai d'accès à la formation

Sessions programmées tout au long de l'année, nous consulter.